

SFR attaque Orange pour conquérir ses résidences secondaires

Les résidences secondaires seront-elles le nouveau terrain de désaccord des opérateurs ? C'est en tout cas celui sur lequel SFR a décidé d'attaquer Orange. Selon la filiale de Vivendi, l'opérateur historique l'empêcherait de proposer des offres d'accès à Internet pour les résidences secondaires de ses clients au même tarif, rapporte TheInquirer.fr. Un préjudice estimé à 218 millions d'euros.

SFR dénonce en particulier les pratiques commerciales de son concurrent qu'elle juge « prédatrices » en matière de téléphonie fixe et d'accès à Internet depuis une résidence secondaire. France Telecom/Orange étant toujours propriétaire des lignes téléphoniques, il ne permettrait pas à ses concurrents de proposer des offres à un tarif équivalent aux siens.

50 000 lignes ADSL

Orange propose en effet des offres spéciales à destination des 3,2 millions de résidences secondaires françaises, celles-ci n'étant habitées que 44 nuits par an en moyenne. Une offre de téléphonie fixe à 19 euros par mois sans engagement inclut 2h de communications, et une offre ADSL appelée Découverte est également proposée pour 21 euros (en plus du prix de l'abonnement téléphonique).

Si SFR souhaitait en faire autant, l'opérateur devrait payer tous les mois France Télécom pour l'utilisation de ces lignes, utilisées seulement une partie de l'année, et donc faire supporter ce surcoût à ses propres clients. D'où l'impossibilité de proposer une offre concurrentielle. SFR a donc saisi le tribunal de commerce de Paris.

Si la démarche n'est pas illogique en soi, il n'en reste pas moins que la filiale de Vivendi attaque son concurrent sur un marché de niche. Orange déclare exploiter 50 000 lignes ADSL sur les 200 000 lignes téléphoniques « secondaires ». En espérant bénéficier de l'accès à un tel marché secondaires SFR prend le risque de se ridiculiser dans sa conquête de nouveaux abonnés.